

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 22/11/2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021

2021 DAC 204 Présentation des œuvres d'art acquises en 2021 par le Fonds d'art contemporain – Paris Collections et inscrites à l'inventaire. Cession des droits d'auteur afférents à certaines de ces œuvres au bénéfice de la Ville de Paris.

Mme Carine ROLLAND, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 2 novembre 2021, par lequel Mme la Maire de Paris soumet au Conseil de Paris les œuvres d'art acquises en 2021 par le Fonds d'art contemporain – Paris Collections et les cessions des droits d'auteur afférents ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine ROLLAND au nom de la 2ème commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la présentation des œuvres d'art acquises en 2021 par le Fonds d'art contemporain – Paris Collections et inscrites à l'inventaire, figurant en annexe (1) de la présente délibération.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer les conventions d'acquisition des œuvres du Fonds d'art contemporain – Paris Collections comportant une cession des droits d'auteur au bénéfice de la Ville de Paris et permettant leur exploitation par cette dernière. Les 15 conventions d'acquisition figurent en annexe (2) de la présente délibération.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO